

DANGER !

## Sécurité et protection du personnel du SPIP MOUGIN



Marseille Le 02 octobre 2023

Le 25/09/2023, vers 15h15, un incident grave s'est produit au sein de notre service, mettant en évidence les lacunes flagrantes en matière de sécurité pour notre personnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. La CGT, considère qu'il est de notre devoir de dénoncer cette situation et d'exiger des mesures immédiates pour remédier à cette situation inacceptable.

L'incident en question a débuté par des hurlements venant des boîtes d'entretien, qui ont alerté notre collègue. Celui-ci a dû interrompre son entretien avec un PPSMJ, actuellement placé sous DDSE, en raison de l'agressivité et des menaces proférées par ce dernier. Il se tenait dans le sas devant le secrétariat et hurlait des insultes envers le personnel.

Face à cette situation critique, les forces de l'ordre ont été contactées pour intervenir.

Notre collègue a ensuite ouvert la porte du sas pour tenter de faire sortir le détenu, qui présentait un danger évident pour les personnes présentes. Il était manifestement sous l'influence de l'alcool. Malheureusement, celui-ci est devenu encore plus agressif, se dirigeant violemment vers notre collègue. Face à cette menace imminente, notre collègue a dû intervenir pour le maîtriser au sol, recevant des coups dans les jambes au cours de la lutte.

Heureusement, l'aide d'une autre collègue est arrivée à temps pour soutenir notre collègue en difficulté en attendant l'arrivée de la Gendarmerie. Après quelques minutes de lutte acharnée, le détenu a réussi à s'échapper, mettant en danger la vie de notre personnel.

Nous considérons que cet incident est le résultat d'un manque flagrant de moyens et de mesures de sécurité au sein du SPIP. La porte du sas ne ferme pas correctement, ce qui a permis au détenu de s'échapper. De plus, il est inacceptable que notre personnel doive intervenir dans de telles situations dangereuses sans les moyens adéquats pour assurer sa propre sécurité.

Nous exigeons donc les mesures suivantes :

Une mise aux normes immédiate de tous les équipements de sécurité au sein du SPIP, y compris la réparation de la porte défectueuse du sas.

La fourniture de moyens de protection appropriés pour notre personnel, tels que des équipements de défense personnelle et des moyens de communication d'urgence.

Une formation adéquate pour faire face à des situations d'urgence et de violence.

Une enquête approfondie sur cet incident pour identifier les failles dans notre sécurité et prendre des mesures pour éviter qu'il ne se reproduise.

Nous tenons à rappeler que la sécurité de notre personnel est une priorité absolue, et nous ne tolérerons pas que nos vies soient mises en danger en raison de l'insuffisance des mesures de sécurité. Nous exigerons des réponses de nos supérieurs et nous assurerons que ce sujet soit discuté en profondeur lors du prochain CSA interrégional.

Ensemble, nous pouvons faire la différence et garantir la sécurité de tous !

En solidarité,

Le bureau régional CGT